

Liberté

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites » (Article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ratifiée par la France).

Évidemment, par la voix de 28 députés, nous avons collectivement consenti à une restriction temporaire de notre liberté de déplacement afin de lutter contre la propagation du COVID-19. Et cela est une bonne chose.

Mais nous savons que ce sacrifice consenti est temporaire.

Plus que tout, nous savons qu'il n'affecte pas notre liberté de conscience, notre liberté de prier. Cette liberté absolue du fils qui parle à son Père des cieux, pour lui confier ses joies et ses peines, ses espérances et ses regrets, dans l'assurance d'être entendu, compris et aimé. Nul n'a jamais pu porter atteinte à cette liberté. Même les régimes totalitaires les plus durs ne sont jamais parvenus à faire taire la voix de la prière.

C'est au nom de cette liberté que je célèbre la messe pour vous, jour après jour, dans le silence de l'église, portes closes. Cette messe n'est pas clandestine, mais privée.

C'est au nom de cette liberté que tous mes frères prêtres de Paris (et de France) font de même.

C'est au nom de cette même liberté que l'église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie reste ouverte pour que vous puissiez venir vous y recueillir quelques minutes à l'occasion de votre promenade quotidienne autorisée.

Toute tentative pour porter atteinte à cette liberté – je fais référence ici à l'intrusion de policiers armés, dimanche 19 avril à Saint-André-de-l'Europe – serait évidemment inacceptable. Et je ne m'étonnerai pas que les chrétiens saisissent par courrier leur député, leur maire, ... pour s'émouvoir que quelques policiers armés se soient crus autorisés à interrompre une messe célébrée portes closes et diffusée sur les réseaux sociaux. En sommes-nous donc arrivés-là ?

A l'issue du confinement, la voix du peuple de Dieu devra porter l'espérance à notre cité, cela passera peut-être aussi par un rappel paisible de la devise fondatrice de notre société : liberté, égalité, fraternité...

Père Sébastien WAEFFLER

- Ouverture de l'église du lundi au dimanche de 9h à 17h environ.
- Confession sur rendez-vous uniquement (laisser un message sur le répondeur de la paroisse)

== HORAIRES DES MESSES

Messes en semaine

La messe est célébrée à vos intentions en privé, par le curé durant le confinement.

Messes dominicales

La messe est célébrée en privé par le curé durant le confinement.

== DANS LE DIOCÈSE

PARTICIPER À LA MESSE :

En la suivant à la télévision :

Sur KTO (11h et 18h30)

accessible depuis les box :

Sur France 2 le dimanche à 11h.

Sur internet :

<https://tv.catholique.fr>

(Rediffusion toute la journée)

- En semaine en direct à 7h15 (messe du pape) et à 18h15 (depuis Saint-Germain-L'auxerrois)
- Le dimanche à 11h et 18h30

Sur Radio Notre-Dame

(100.7FM) :

- En semaine : 6h57 et 18h15
- Le dimanche à 18h15

CHAPELET (mêmes medias)

- En direct depuis Lourdes à 15h30.

AUTRES PROPOSITIONS :

Découvrez-les sur le site internet du diocèse de Paris : paris.catholique.fr

La Quête en ligne

Durant le confinement, alors que nous assistons à la messe à distance, saviez-vous qu'il est possible de donner à la quête à Sainte-Elisabeth-de-Hongrie par internet ou smartphone ?

Simple et sécurisé : <https://quete.paris.catholique.fr>

ou sur l'appli « La Quête » de votre smartphone. N'oubliez pas de sélectionner Sainte-Elisabeth-de-Hongrie ! Merci par avance.